Affiliation Piantex

1. Qu'est-ce que le système Piantex ?

Lors de votre activité de thérapeute, vous aurez l'occasion de proposer les produits Pianto et PiantoBiotic (ex B.St-Joseph). Pour vous remercier de la confiance que vous accordez à nos produits, nous vous proposons soit de vous verser un montant proportionnel au nombre de bouteilles achetées par vos clients, sur base de votre conseil. Alternativement, si vous le préférez, nous pouvons déduire ce montant de vos propres achats.

2. Comment fonctionne le système Piantex ?

% vous est attribué et peut être réparti entre vous et le consommateur final.
Le pourcentage que vous déciderez d'attribuer au consommateur sera déduit de sa commande tandis que le pourcentage que vous décidez de garder vous sera reversé par bouteille achetée.

Par exemple, si vous décidez d'allouer % aux consommateurs et de garder % alors :
› *Le consommateur aura % de réduction sur sa commande via notre site e-shop*
› *Et vous recevrez % par produits achetés.*

3. Important

La procédure d'achat par votre client doit être enregistrée de telle manière à retrouver vos coordonnées. A savoir :

› Que le **code qui vous est attribué soit renseigné lors de la commande**

› Que la **commande soit passée à Pianto France** sur l'e-shop de notre site **www.pianto.fr/shop** ou **exceptionnellement** par téléphone **(01.42 93 60 27)**

Cela signifie donc que si une personne se rend dans un magasin bio ou tout autre point de vente, avec votre code, elle ne recevra pas de réduction et vous n'aurez pas droit à une rétribution.

4. En pratique

Le total de votre rétribution sera calculé et versé sur votre compte 2 semaines après chaque fin de trimestre.

Il est donc important de bien demander au consommateur de passer sa commande sur : **pianto.fr** ou par **téléphone à Pianto France** et de bien **renseigner le code** qui vous est attribué.
Pour renseigner ce code, cela se passe lors de la vérification de la commande, il suffit de cliquer sur **« Code de remise ou carte cadeau »** pour pouvoir le renseigner. (voir verso)

En acceptant le système Piantex, vous confiez à Pianto France un mandat de facturation et d'encaissement qui nous permet d'établir les factures de prestations en votre nom et pour votre compte.

Comment renseigner votre code Piantex ?

Lorsque vous arrivez dans votre panier, cliquez sur «**J'ai un code promo**».
Ensuite, encodez votre code promo avant de le valider en cliquant sur «**Appliquer**».

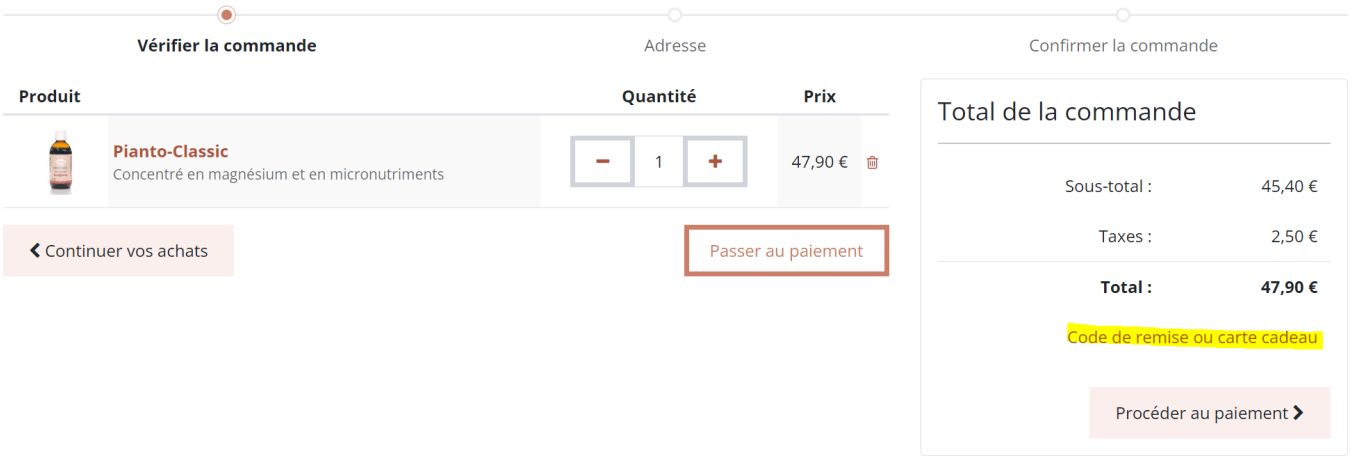

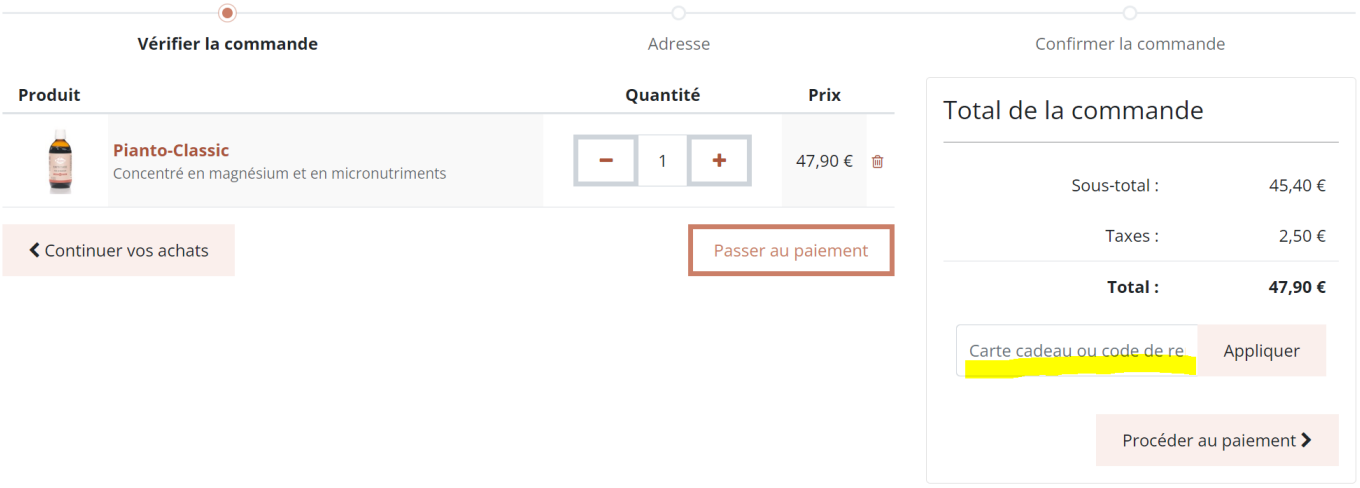

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PIANTO FRANCE

AUX CLIENTS PROFESSIONNELS DE PIANTO FRANCE AU 01/01/2024 (France Métropolitaine)

PIANTO France Siège social : 17, rue Saint-Fiacre 75002 Paris - SARL au Capital 200.000 € RCS PARIS 47678007700089 FR68476780077
Identifiant unique ADEME: FR210933_01QXBY.

Le service clientèle est à votre disposition à nos bureaux ou par téléphone au 01 42 93 60 27
du lundi au jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Commandes :

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent tous les contrats de vente conclus entre notre Société vendeur des produits et ses clients professionnels acquéreurs de produits, sauf stipulation contraire acceptée par écrit et préalablement à la passation de toute commande par notre Société. Elles constituent, conformément à la loi, le socle unique de la négociation et s'appliquent à toutes ventes de produits par notre société. Elles priment en conséquence, sur toutes dispositions contraires des conditions générales d'achat de nos clients auxquelles ceux-ci renoncent irrévocablement par la passation de commande. Les clients revendeurs ayant conclu un contrat de revente avec notre société sont tenus de s'abstenir de proposer activement les produits dans les territoires suivants qui ont été alloués exclusivement à d'autres revendeurs : Belgique, Allemagne, Espagne, Portugal, Suisse, Autriche, Italie, Hongrie, Martinique, Guadeloupe, Canada, Mexique et Brésil. Par conséquent, aucune publicité active, faite sur Internet ou autre pour la vente ou revente de nos produits ne doit mentionner ces pays, dans vos offres de commercialisation de nos produits.
Toute commande n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et par écrit par la Société, de la commande du client.

Conditions de Prix :

Les prix portés sur nos catalogues, prospectus ou tarifs ne peuvent être considérés comme étant fermes et définitifs, notre Société se réservant le droit de changer ses tarifs à tout moment et sans préavis. Le prix payé par le client sera celui indiqué sur le tarif en vigueur au moment de la passation de commande, tel qu'il aura préalablement été indiqué par notre Société au client. Les prix indiqués s'entendent toutes taxes comprises (incluant les taxes en vigueur) et hors frais de livraison éventuels (se reporter à notre grille de tarifs.)
Les frais de livraison par un autre transporteur ou par la Poste ou vers une autre destination sont à la charge du client et sont ajoutés en sus lors de la commande. En tel cas, il convient de nous contacter au numéro de téléphone indiqué ci-dessus, préalablement à la passation de la commande.

Conditions de règlement :

Le règlement s'effectue au comptant sans escompte, par chèque à l'ordre de PIANTO France ou par carte bancaire au moment de la commande en cas de vente par correspondance.
Le règlement s'effectue par carte bancaire, chèque ou espèces lorsque la vente est réalisée en nos locaux. Le paiement en espèces est accepté dans les limites légales (actuellement 1000 € si le domicile fiscal du client est en France).

Conditions de Livraison :

La Société s'efforcera de mettre à disposition du client les produits commandés en stock dans le délai indicatif de 2 à 4 jours en moyenne *(pour les commandes passées avant 12 heures et uniquement en France métropolitaine Corse incluse*), sauf cas de force majeure ou circonstances hors son contrôle, telles que grèves, gel, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement en matières premières ou éléments de conditionnement, arrêt de production dus à des pannes fortuites ou ruptures d'approvisionnement pour cause non imputable à la Société, sans que cette liste soit limitative.
Le client doit vérifier les produits à la livraison et émettre toute contestation qu'il jugera utile. Si le client est dans l'impossibilité de vérifier ses colis à la livraison, il doit faire les réserves d'usage en notant sur le bordereau du transporteur 'sous réserve de déballage'; en tout état de cause, le client est tenu d'informer notre Société des produits cassés, manquants ou abîmés par écrit dans les 72 heures à compter de la réception de la commande; si le client constate une anomalie au déballage de ses colis alors qu'il n'a pas émis de réserves d'usage, ni le transporteur auquel le fournisseur fait appel, ni le fournisseur lui-même, ne pourront être tenus pour responsables et le client ne pourra en ce cas, faire valoir ses droits à dédommagement.
Quelles que soient la destination des produits et les conditions de la vente, et sauf indication contraire portée dans la confirmation de commande, la livraison s'effectue dans les locaux indiqués par le client dans la passation de commande pour les ventes à livrer.
Le transfert des risques s'opère à la délivrance des produits au client dans ses locaux, opération de déchargement à la charge et aux frais et risques du client.
Tout retour de produits, devra préalablement être accepté par notre Société et dans tous les cas justifié par la facture d'achat sous peine de lui être inopposable, et s'effectuera à la charge, aux frais et risques du client.

Clause limitative de responsabilité

Pour le cas d'une faute prouvée de la Société, sa responsabilité est de convention expresse limitée contractuellement au seul remboursement du prix payé, à l'exclusion de tout préjudice indirect, et notamment de toute perte d'exploitation, qu'il appartient au client de couvrir à ses frais par la souscription d'une assurance adéquate.

Clause résolutoire :

En cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations, et notamment dans le cas de l'absence de règlement en tout ou en partie de l'une quelconque des factures de produits et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée tout ou partie sans effet pendant ce délai, le contrat de vente concerné sera résolu de plein droit, si bon semble à la Société. En tel cas, notre Société informera le client par écrit de la résiliation intervenue, y renonce expressément par écrit, et les produits devront nous être restitués à la première demande écrite de la Société, dans les conditions adaptées à la nature des produits, aux frais, risques et périls du client qui s'y oblige sans préjudice de tout dommage et intérêts dus à notre Société.

Clause de réserve de propriété :

Les produits livrés demeurent la propriété de notre Société jusqu'à complet paiement de leur prix en principal et intérêts. En conséquence, le transfert de propriété des produits au client est suspendu et s'opèrera après le complet paiement des produits qui s'entend de l'encaissement effectif du principal et des accessoires, même en cas d'octroi de délai de paiement. La réserve de propriété porte aussi bien sur les produits et marchandises que sur leur prix s'ils ont déjà été revendus. Tout défaut de paiement pourra entrainer la revendication des produits livrés.
En cas de sinistre ou en cas d'atteinte quelconque à nos droits portés par des tiers sur les produits achetés, le client doit en avertir sans délai notre Société par lettre recommandée.
Tant que la réserve de propriété au profit de notre Société est en vigueur, les produits doivent être constamment entreposés conformément aux spécifications propres aux produits (stockage à l'abri de la chaleur et de l'humidité) et assurés par le client.
En cas de sinistre, le règlement provenant de la compagnie d'assurance sera acquis à notre Société, sans préjudice de tout recours que notre Société estimera utile contre le client. Le client ne peut ni donner en gage les produits, ni en transférer la propriété à titre de garantie.
Notre Société pourra se prévaloir du jeu de la présente clause de réserve de propriété après une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au client et restée en tout ou en partie sans effet pendant le délai de huit jours visé à la clause résolutoire, au cas d'inexécution en tout ou partie par le client de l'une quelconque de ses obligations.
Les produits devront alors nous être immédiatement restitués dans les conditions précisées ci-avant sous la clause résolutoire adaptées à la nature des produits.
Le client ne peut aliéner ces produits que dans le cadre d'affaires régulières conclues à des conditions habituelles, et pour autant qu'il ne se trouve pas en retard de paiement ou en état de cessation de paiement.
Les dispositions relatives à la réserve de propriété ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des produits vendus ainsi que des risques inhérents aux dommages qu'ils pourraient occasionner.

Pénalités de retard

Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans formalité, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, des pénalités de retard d'un montant de 4% de la facture impayée ;
Une indemnité forfaitaire de 40 € (le cas échéant porté au taux réglementaire en vigueur) sera due par le client à la Société pour frais de recouvrement à l'occasion de tout retard de paiement, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires, en cas de frais supportés par la Société supérieurs au montant de cette indemnité.
Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à ses obligations (défaut ou retard de règlement par exemple), toutes commandes en cours seront suspendues jusqu'à la régularisation de la situation ; un refus de vente pourra lui être opposé, sauf si ce client fournit des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant ; aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera alors accordée.

Tolérance

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Droit applicable et clause attributive de juridiction :

En cas de litiges quelconques relatifs à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution d'une commande ou la résiliation, ou la résiliation du contrat, et notamment tout litige relatif à la fourniture d'un produit ou à son règlement, et quels que soient les conditions de vente et le mode de règlement acceptés, le droit applicable est le droit français et le tribunal de Paris est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Acceptation du Client : Les présentes conditions générales de vente, ainsi que les tarifs et barèmes communiqués sont expressément agréés et acceptés par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

Nom du client, cachet de l'entreprise et signature